

Montreuil, 06 septembre 2018



## PLÉNIÈRE DU CE MAINTENANCE & TRAVAUX DU 04 SEPTEMBRE 2018

**Les élus CGT au CE  
Maintenance et Travaux  
continuent à s'engager  
pour l'amélioration des  
conditions de travail et  
pour un service public  
rendu aux usagers de haut  
niveau.**

La déclaration CGT a été axée sur :

- Le manque de confiance des OS quant aux dires et aux actes de la direction ;
- L'état actuel du réseau très préoccupant (accident gare de Marseille St Charles, incident en gare de Paris Montparnasse, etc.) ;
- Les Éléments de Sécurité Remarquables (ESR), leur suivi compliqué et leur augmentation en nombre malgré un manque de transparence flagrant de l'entreprise ;
- Le devenir de notre outil formation, comment l'entreprise se projette avec ses orientations minimalistes au regard des besoins.

La direction se défend d'un niveau d'ESR en progression avec 35 signalements pour l'exercice en cours. Elle reconnaît ne pas avoir toutes les remontées, notamment sur les ratés d'annonces par exemple. Elle minimise les chiffres imputables aux entreprises privées et jette une responsabilité intolérable sur la « faute de l'agent SNCF ». Pour la CGT, c'est du côté de la politique menée à la SNCF par les premiers dirigeants et le gouvernement qui conduit à des situations d'accident et d'incident intolérables et inadmissibles.

Après nos signalements sur l'incident de Saint-Charles, l'augmentation du nombre d'électrifications, le « black-out » en gare de Paris Montparnasse, le président se défait en évoquant une mauvaise maintenance réalisée par les cheminots et sur des raisons extérieures (RTE). La CGT fait de nouveau part de son mécontentement face à une direction qui ne sanctionne que très partiellement les entreprises occasionnant des malfaçons régulières. Nous mettons en parallèle l'augmentation des sanctions vers les cheminots lorsqu'il est dit que « les règles » n'ont pas été respectées.

### Consultation du Comité pour la désignation d'un médecin du travail sur la région de Limoges

La CGT a demandé une interruption de séance afin d'expliquer notre position aux autres élu-es. Fermeture de cabinet médical et augmentation du nombre d'agents à s'occuper, la CGT ne pouvait donc pas voter pour dans ces conditions. Les élus CGT se sont exprimés par l'abstention.

### Concernant la consultation sur le bloc 1, issu de la loi Rebsamen, en lien avec le bilan formation 2017 et sur les orientations formation 2019-2020.

La CGT a réitéré sa vive inquiétude sur l'avenir de notre outil de formation. Cette « modernisation », qui divise par 7 nos structures actuelles d'accueil, posera indéniablement des difficultés tant pour les agents que pour les formateurs. En sus de notre capacité de réception revue largement à la baisse, l'éloignement géographique contribuera également au fiasco organisé par l'entreprise sur notre outil du maintien des connaissances et de l'apprentissage des cheminot-es. Cet aspect destructeur prend tout son sens lorsque l'on sait que certaines entreprises privées ferroviaires, telles que Sféris, s'organisent dans ce domaine

en investissant des sommes conséquentes et excessives par rapport aux effectifs de l'entreprise.

La CGT a signalé l'emploi souvent illégal et abusif de travailleurs intérimaires et le nombre d'emplois en CDD grandissant. La CGT signale de nouveau que les tableaux sur l'intérim ne sont pas justes et que les résultats sont donc faussés et difficilement exploitables. Malgré tout, c'est bien le manque de personnel, l'absence de formations adaptées et l'urgence dans la réalisation des tâches qui est à l'origine de l'emploi abusif de contrats précaires.

**Concernant l'information sur le diagnostic compétences cadres à Réseau**, la direction baisse la tête lorsque nous ajoutons la formule « Ou comment inviter un ami à devenir cadre ... ». Afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et les conditions de travail des cheminots, la CGT revendique le retour aux examens, notamment EV9, couplé avec une bonne formation technique.

Enfin, le rendu de **l'expertise sur la sous-traitance lancée par le CE Maintenance et Travaux** sera présenté courant le mois d'octobre 2018.

